

## **Assemblée générale ordinaire : décembre 2023**

### **Rapport financier présenté par le Trésorier : François BLAISE**

Date de la dernière Assemblée Générale de l'association PAGESTEC : du 15 février au 14 mars 2021  
Une Assemblée Générale ordinaire a eu lieu le 24 février 2023, avec votes du 25 au 27 février 2023 pour  
mandater le Président à représenter l'association PAGESTEC devant les juridictions administratives.

#### **Remarques préalables :**

Le rapport financier a la particularité d'être établi pour une période de 24 mois : période du 1<sup>er</sup> janvier  
2021 au 31 décembre 2022, suite à la modification des statuts lors de l'AG extraordinaire du 14 mars  
2021, article 8 « ... Elle se réunit tous les 2 ans... »

#### **En ce qui concerne le bilan financier :**

- 1- le fichier de la comptabilité et les justificatifs fournis restent de la responsabilité des personnes  
ayant administré l'association, en particulier président et trésorier. Il a été communiqué avec tous  
les détails à tous les membres du Conseil d'Administration de PAGESTEC (tout est informatisé et  
enregistré dans un fichier de tableur, avec rapprochement conforme aux relevés bancaires).
- 2- voir le rapport financier établi par le trésorier actuel, François BLAISE, pour la période de 24  
mois : du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 (date d'arrêt des comptes)
- 3- les pièces justificatives sont à la disposition des personnes ayant autorité pour les contrôler.

### **Rapport financier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022**

Fonds déposés à la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardennes

Des virements sont faits si besoin entre le compte chèque et le livret A (qui génère des intérêts).

#### **Solde disponible au 31 décembre 2022 :**

Compte chèque : 8.16 €

Livret A : 19 094.31 €

Total : 19 102.47 €

Une association à but non lucratif n'a pas pour objectif d'avoir des réserves trop importantes.

Il est cependant indispensable de préserver l'avenir et surtout de concrétiser des projets qui ne  
pourront pas être assurés bénévolement.

Par exemple :

- le recours au Conseil d'Etat pour contester la suppression de l'heure de laboratoire qui était attribuée  
aux professeurs de technologie a nécessité une trésorerie capable de s'engager sur cette voie, avant de  
bénéficier des dons de nombreux membres de PAGESTEC.

- un autre recours au Conseil d'Etat pour contester la suppression de l'enseignement de la technologie  
en 6<sup>ème</sup> à partir de la rentrée scolaire de septembre 2023.

#### **Postes de recettes (sur les 2 ans) :**

Adhésions pendant les 24 mois de l'exercice : 14 pour 3 ans (30€) et 3 pour 1 an (15€) ce qui  
fait un total de 465 €.

**Remarque importante :** lors de l'AG du 14 mars 2021, pour remercier les adhérents de leurs fidélité et soutien, les membres du Conseil d'Administration ont proposé d'offrir à tous les adhérents deux années de cotisation supplémentaires. Cette proposition a été votée positivement et explique le nombre réduit de recettes qui sont seulement de nouvelles adhésions.

Avec les adhésions pour 3 ans, il y a des variations annuelles de recettes, mais le nombre d'adhérents diminue avec de nombreux départs en retraite qui ne sont pas compensés par de nouvelles adhésions. Il faudrait remédier à ce problème, afin d'augmenter surtout la représentativité de l'association car seules les personnes qui s'acquittent d'une cotisation peuvent prouver l'importance de leur structure.

- Intérêts du livret A (2 ans) : 354.03 €

**Postes de dépenses (sur les 2 ans) :**

- assurance MAIF : 339.45 € (3 ans = 2021 + 2022 + 2023)
- don à la Ligue contre le cancer (décès d'Ignace RAK) : 200€
- décès d'Ignace RAK : 56.53€
- frais bancaires (CELCA) : 12.08€
- frais de timbres : 17.16€
- hébergement chez OVH du site Internet de PAGESTEC : 71.86€

Les membres du Bureau et du CA ont travaillé totalement bénévolement et ne se sont pas fait rembourser les frais engagés au bénéfice de l'association (déplacements, frais divers de bureau, téléphone, photocopies, etc...). Estimation : 1 200€

La gestion des 2 listes de diffusion est faite par RENATER et ne coûte rien.

De nombreux noms de domaines ont déjà été supprimés, car ils étaient inutiles et coûteux.

**Remarque importante :** après étude de la législation fiscale, et après délibération du CA, pour toutes les adhésions ou réadhésions depuis 2012, un reçu fiscal est fourni afin de faire bénéficier d'une déduction de 9 euros ou de 18 euros sur les revenus déclarés.

Le montant réel de la dépense peut donc être seulement de 6 euros pour 1 an ou 12 euros pour 3 ans !

Pas de changement pour le montant de la cotisation proposée : 15 euros pour 1 an ou 30 euros pour 3 ans.

Compte tenu du bilan financier présenté et des réserves de trésorerie disponibles, qui seront reportées sur l'exercice financier 2023-2024 : comme lors de l'AG du 14 mars 2021, pour remercier les adhérents de leurs fidélité et soutien, les membres du Conseil d'Administration proposent d'offrir à tous les adhérents deux années de cotisation supplémentaires. Il est proposé au vote de l'Assemblée Générale ordinaire de décembre 2023 cette prolongation automatique de 2 ans d'adhésion à l'association PAGESTEC aux membres adhérents à jour de leur cotisation. Aucun remboursement ne peut être demandé.

**Conclusion :** le bilan annuel recettes-dépenses est positif et il y a une réserve de trésorerie pour faire face aux frais de fonctionnement ou à des projets décidés par le Conseil.

Il faudrait cependant augmenter le nombre d'adhérents pour que la représentativité de l'Association Pagestec soit meilleure (avec de jeunes profs en particulier).

La liste de diffusion des abonnés (LDT) comporte plus de 800 personnes mais ce chiffre n'a pas la même valeur que celle des personnes qui cotisent à l'association, et qui concrétisent leur soutien.

Seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer et voter lors de l'Assemblée Générale.

La liste de diffusion qui leur est réservée permet aussi d'avoir des informations spécifiques.

Avec la déduction fiscale possible depuis 2012, le coût de cet engagement est minime.

**Important :** trésorier de l'association PAGESTEC depuis le 15 mars 2012, j'ai demandé à quitter ce poste car, compte tenu de mon âge, il est préférable de confier cette responsabilité à un autre membre du Conseil d'Administration. Si l'AG me reconduit comme élu au CA, je pourrais accepter le poste de trésorier adjoint pour faciliter la continuité de la gestion financière de PAGESTEC.

François BLAISE, Trésorier de l'association Pagestec